

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2534

19 octobre 2011

SOMMAIRE

Alura Capital Partners S.A121623	PPS Padova S.A121621
Belgravia European Properties 2121628	Q Logistics 1
BIELES - Solar s.c 	Raquel S.à r.l
Brandenburg Archie 15 Acquico 2 S.à r.l.	Real Estate Finance S.A
121587	Réalisations Techniques et Commerciales
Brandenburg Archie 24 Acquico 3 S.à r.l.	Internationales S.A121610
121588	Red Shield Investments S.A. SICAV-SIF
Brandenburg Archie 24 Acquico 4 S.à r.l.	121604
121588	Revlux Finance S.C.A
Delfi Asset S.A121588	Romain Allard s.à.r.l
DHAB SPV S.à r.l	Sagoma Investments S.à r.l
EOP2 S.à r.l	Seapold International Finance S.A121604
Financière Technologie S.A121612	Seema Management S.à r.l121623
Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l.	Shangri Finance S.A121604
121601	Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care
G.T. Fiduciaires S.A.	IX S.à r.l121590
Guardian Financial S.à r.l	Société de Participation et d'Investisse-
HSC Life Policy Pooling S.à r.l121600	ment S.A121627
ILP III S.C.A., SICAR121617	Société Franco-Belge de Technologie
Jones Lang LaSalle Laser S.à r.l121630	Commerciale121628
Kaiserkarree S.à r.l121600	Sodiphar121628
Mikro Kapital121617	Sogecore Reinsurance Management S.A.
New Blade Luxembourg S.à r.l	121632
Oxford Investments S.A	Sogecore Risk Strategies121609
Papeterie Eugène Hoffman-Ville S.A121613	Sogecore Risk Strategies121632
Patina S.A121611	Sogecore Risk Strategies121632
Patrimoine & Conseils S.A121610	Tetris Design & Build
Pfizer Continental Holdings Sàrl121613	TOM G.m.b.H
Pfizer Luxco Holdings Sàrl121613	Trimark S.A
Pianon S.A	Windermere IX CMBS (Multifamily) S.A.
Pictet Sicav II	121621
PP Holding S Δ 121617	Windermere Private Placement I S.A 121627



EOP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.987.

In the year two thousand and eleven, on the thirteenth of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Real Estate III S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power.

Such appearing party is the sole partner of "EOP2 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160987, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 May 2011, not yet published. The articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 June 2011, not yet published.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of thirty-seven thousand six hundred and forty-seven pounds sterling (37'647.- GBP) so as to raise it from its amount of eighty five thousand four hundred and fifteen pounds sterling (85'415.-GBP) up to an amount of one hundred and twenty-three thousand sixty-two pounds sterling (123'062.- GBP) by the issue of thirty-seven thousand six hundred and forty-seven (37'647) shares having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each.

The new shares are to be subscribed by "Europa Real Estate III S.à r.l", prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of three hundred and seventy-six thousand four hundred and sixty pounds sterling point ninety-seven (376'460.97 GBP).

The total contribution of three hundred and seventy-six thousand four hundred and sixty pounds sterling point ninety-seven (376'460.97 GBP) will be allocated as follows: (i) thirty-seven thousand six hundred and forty-seven pounds sterling (37'647.- GBP) will be allocated to the share capital of the company and (ii) three hundred and thirty-eight thousand eight hundred and thirteen pounds sterling point ninety-seven (338'813.97 GBP) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. The subscribed capital is fixed at one hundred and twenty-three thousand sixty-two pounds sterling (123'062.-GBP) divided into to one hundred and twenty-three thousand sixty-two (123'062) shares having a par value of one pound sterling (GPB 1.-) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing partys, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le treize juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Europa Real Estate III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,



représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'associé de «EOP2 S.à r.l.» ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160987, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 28 juin 2011, non encore publié.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-sept mille six cent quarante-sept Livres Sterling (37.647.- GBP) afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt cinq mille quatre cent quinze Livres Sterling (85.415.- GBP) à cent vingt-trois mille soixante-deux Livres Sterling (123.062.- GBP) par l'émission de trente-sept mille six cent quarante-sept (37.647) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1.- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «Europa Real Estate III S.à r.l.», prénommée, par un apport en numéraire pour un montant total de trois cent soixante-seize mille quatre cent soixante livres sterling virgule quatre-vingt-dix-sept (376.460,97.- GBP).

L'apport de trois cent soixante-seize mille quatre cent soixante livres sterling virgule quatre-vingt-dix-sept (376.460,97.- GBP) sera alloué au capital social pour le montant de trente-sept mille six cent quarante-sept Livres Sterling (37.647.- GBP) et trois cent trente-huit mille huit cent treize livres sterling virgule quatre-vingt-dix-sept (338.813,97 GBP) seront alloués au compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à cent vingt-trois mille soixante-deux Livres Sterling (123.062.- GBP) divisé en cent vingt-trois mille soixante-deux (123.062) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à deux mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9501. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011122387/97.

(110141447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Brandenburg Archie 15 Acquico 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel. R.C.S. Luxembourg B 135.036.

— Extrait des résolutions adoptées par

l'actionnaire unique tenue en date du 14 juillet 2011

- 1. la démission du Gérant de classe A, Mark Andrew Woodall, avec adresse à A Vontade, Les Quatre Vents GY4 6SS ST Martin's Guernesey, a été acceptée avec effet au 14 juillet 2011;
- 2. la nomination du Gérant de classe A, Philip Le Roux, avec adresse à 375 East Lupine Drive, Aspen, 81811 Colorado Etats-Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 14 juillet 2011 et ce, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2011121291/16.

(110139914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Brandenburg Archie 24 Acquico 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.030.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 14 juillet 2011

- 1. la démission du Gérant de classe A, Mark Andrew Woodall, avec adresse à A Vontade, Les Quatre Vents GY4 6SS ST Martin's Guernesey, a été acceptée avec effet au 14 juillet 2011;
- 2. la nomination du Gérant de classe A, Philip Le Roux, avec adresse à 375 East Lupine Drive, Aspen, 81811 Colorado Etats-Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 14 juillet 2011 et ce, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2011121296/16.

(110139987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Delfi Asset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 330, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 150.505.

Auszug aus dem Protokoll der Beschlüsse des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 17. August 2011

Aus dem Protokoll der Beschlüsse des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 17. August 2011 geht hervor, dass:

- Herr Jörg WAHLERS, geboren am 26. März 1964 in Rotenburg/Wümme (Deutschland), wohnhaft in F-78860 Saint-Nom-la-Bretèche, 24 avenue du Pays de Galie, als Vorsitzender des Verwaltungsrates der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft, die im Jahre 2013 stattfinden wird, bestellt wurde,
- Herr Manfred FINGER als délégué à la gestion journalière der Gesellschaft mit Wirkung zum 31. Juli 2011 zurückgetreten ist,
- die tägliche Geschäftsführung an Herrn Jörg WAHLERS, geboren am 26. März 1964 in Rotenburg/Wümme (Deutschland), wohnhaft in F-78860 Saint-Nom-la-Bretèche, 24 avenue du Pays de Galie, mit Wirkung zum 1. August 2011 und für eine unbestimmte Zeit übertragen wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011126803/22.

(110145078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Brandenburg Archie 24 Acquico 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 135.038.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 14 juillet 2011

- 1. la démission du Gérant de classe A, Mark Andrew Woodall, avec adresse à A Vontade, Les Quatre Vents GY4 6SS ST Martin's Guernesey, a été acceptée avec effet au 14 juillet 2011;
- 2. la nomination du Gérant de classe A, Philip Le Roux, avec adresse à 375 East Lupine Drive, Aspen, 81811 Colorado Etats-Unis d'Amérique, a été acceptée avec effet au 14 juillet 2011 et ce, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2011121297/16.

(110139990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Pianon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4975 Bettange-sur-Mess, 5, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 47.487.

ADMINISTRATEUR DELEGUE

En date du 27 avril 2011, AVILA JIMENEZ Maria a demissionné en tant qu'administrateur délégué de la société Pianon SA avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 29 août 2011.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2011122030/14.

(110140433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

G.T. Fiduciaires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 121.820.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 29 août 2011 que:

- G.T. Experts Comptables S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg B 121.917, avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans en remplacement de la S.à r.l. Becker + Cahen & Associés S.à r.l., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2011.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2011121390/15.

(110139882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Guardian Financial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.769.

EXTRAIT

En date du 26 août 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Sonja van der Chijs, née le 27 décembre 1974 à Arnhem (Pays-Bas) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Virginia Strelen, née le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach (Allemagne) et avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011121394/18.

(110139912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.



Romain Allard s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9559 Wiltz, Z.I. Salzbaach. R.C.S. Luxembourg B 100.869.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2011122036/11.

(110140776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.701.

Im Jahre zweitausendundelf, am achten Tag des Monats August.

Vor dem unterzeichnenden Notar Maître Carlo Wersandt, mit Amtssitz in Luxemburg, in Vertretung von Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim, in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt.

Erschien:

Maître Thierry Kauffman, avocat, mit Wohnsitz in Luxemburg, als Bevollmächtigter aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 3. August 2011, der Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS, eine société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, gegründet und bestehend unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der Nummer B 114.787, alleiniger Anteilshaber der Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care IX S.à r.l., (die "Gesellschaft"), eine société à responsabilité limitée, mit Sitz in 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg, eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg unter der Nummer B 143.701, gegründet am 9. Dezember 2008 durch eine vom Notar Jean-Joseph Wagner aufgenommene Urkunde, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial C") Nummer 107 am 17. Januar 2009.

Besagte Vollmacht, ne varietur vom Bevollmächtigten der erscheinenden Partei und vom amtierenden Notar unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Der Bevollmächtigte erklärte und ersuchte den unterzeichnenden Notar wie folgt zu beurkunden:

- 1. Der alleinige Anteilshaber der Gesellschaft hält alle einhundertfünfundzwanzig (125) ausgegebenen Anteile der Gesellschaft, so dass er befugt ist über die nachstehende Tagesordnung zu beschliessen.
 - 2. Die Tagesordnung lautet wie folgt:
- 1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von einer Million siebenundsiebzigtausendfünfhundert Euro (EUR 1.077.500) eingeteilt in zehntausendsiebenhundertfünfundsiebzig (10.775) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100) um das Gesellschaftskapital von derzeit zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) auf eine Million neunzigtausend Euro (EUR 1.090.000) zu erhöhen.
- 2. Zeichnung durch den alleinigen Anteilshaber der Gesellschaft der neuen zehntausendsiebenhundertfünfundsiebzig (10.775) Anteile für einen gesamten Zeichnungsbetrag in Höhe von einer Million siebenundsiebzigtausendfünfhundert Euro (EUR 1.077.500) und Zahlung in bar.
- 3. Abänderung des Artikels 5 der Gründungssatzung der Gesellschaft als Resultat der Annahme des ersten Punktes der Tagesordnung.

Infolgedessen wurden folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der alleinige Anteilshaber beschließt, das Gesellschaftskapital um einen Betrag einer Million siebenundsiebzigtausendfünfhundert Euro (EUR 1.077.500), eingeteilt in zehntausendsiebenhundertfünfundsiebzig (10.775) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100), zu erhöhen um das Gesellschaftskapital von derzeit zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) auf eine Million neunzigtausend Euro (EUR 1.090.000) zu bringen.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Anteilshaber beschließt alle neuen zehntausendsiebenhundertfünfundsiebzig (10.775) Anteile für einen gesamten Zeichnungsbetrag von einer Million siebenundsiebzigtausendfünfhundert Euro (EUR 1.077.500) zu zeichnen, welche vollständig in bar eingezahlt sind.

Nachweis der Zahlung der einer Million siebenundsiebzigtausendfünfhundert Euro (EUR 1.077.500) wurde dem unterzeichnenden Notar vorgelegt, welcher dies ausdrücklich bestätigt.



Dritter Beschluss

Der alleinige Anteilshaber beschließt Artikel 5 der Gründungssatzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

Art. 5. Gesellschaftskapital. "Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf eine Million neunzigtausend Euro (EUR 1.090.000), eingeteilt in zehntausendneunhundert (10.900) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je hundert Euro (EUR 100.-)".

Ausgaben

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Abgaben in jeglicher Form, welche die Gesellschaft tragen muss oder welche ihr in Bezug auf die Kapitalerhöhung anlasten, werden auf einen Betrag von zweitausendfünfhundert Euro geschätzt.

Der unterzeichnende Notar, der Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der oben erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Deutsch abgefaßt wird, gefolgt von einer Englischen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem Deutschen und dem Englischen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

In Luxemburg am oben angegebenen Datum erstellt.

Der Bevollmächtigte unterzeichnete zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde.

Follows the English translation of the foregoing:

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of the month of August.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, who shall remain depositary of the present deed.

There appeared:

Maître Thierry Kauffman, avocat, residing in Luxembourg as proxyholder by virtue of proxy given under private seal on 3 rd August 2011 on behalf of Sireo Immobilienfonds No. 5 SICAV-FIS,a société d'investissement à capital variable fond d'investissement spécialisé incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 114.787, being the sole unitholder of Sireo Immobilienfonds No. 5 Health Care IX S.àr.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated by deed of notary Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 9 th December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 107 on 17 th January 2009.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

- 1. The sole unitholder holds all one hundred twenty-five (125) units in issue in the Company, so that the decisions can validly be taken by it on the items on the agenda.
 - 2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:
- 1. Increase of the Company's issued share capital by an amount of one million seventy-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,077,500) represented by ten thousand seven hundred seventy-five (10,775) units of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each so as to bring the unit capital from currently twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one million ninety thousand Euro (EUR 1,090,000).
- 2. Subscription by the sole unitholder of the Company of the new ten thousand seven hundred seventy-five (10,775) units for a total subscription price of one million seventy-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,077,500) and payment thereof in cash.
 - 3. Amendment of article 5 of the articles of incorporation as a result of the adoption of agenda item 1.

Consequently the following resolutions have been passed:

First resolution

The sole unitholder resolved to increase the unit capital by an amount of one million seventy-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,077,500) represented by ten thousand seven hundred seventyfive (10,775) units of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100) each so as to bring the unit capital from currently twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) to one million ninety thousand Euro (EUR 1,090,000).

Second resolution

The sole unitholder resolved to subscribe to all ten thousand seven hundred seventy-five (10,775) new units for a total subscription price of one million seventy-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,077,500) and to pay them up entirely in cash.



Proof of payment of one million seventy-seven thousand five hundred Euro (EUR 1,077,500) has been given to the undersigned notary, who expressly states this.

Third resolution

The sole unitholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

"Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is fixed at one million ninety thousand Euro (EUR 1,090,000) represented by ten thousand nine hundred (10,900) units of one hundred Euro (EUR 100) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present capital increase are estimated at two thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks German, herewith states that at the request of the proxyholder, these minutes are drafted in German followed by an English translation; at the request of the same proxyholder in case of divergences between the German and the English version, the German version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Gezeichnet: Th. KAUFFMAN, C. WERSANDT.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 10. August 2011. Relation: EAC/2011/10987. Erhalten fünfundsiebzig Euros (75,00 €).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011122048/119.

(110140615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Q Logistics 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 162.944.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fifth of August.

Before Us, Maître Alex WEBER, notary, residing in Bascharage, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

"Q GENERAL PARTNER LIMITED", a limited liability company incorporated under the law of United Kingdom, having its registered office at 12 Charles II Street, London SW1Y 4QU, United Kingdom, registered with the Registrar of Companies for England & Wales under the number 7709263, acting for and on behalf of "Q INTERMEDIATE LIMITED PARTNERSHIP", a limited partnership formed under the English 1907 Limited Partnerships Act with registration number LP14542,

duly represented by Mrs Nadia WEYRICH, private employee, with professional address at Belvaux, by virtue of a proxy given under private seal, hereto annexed.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

- Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "Q LOGISTICS 1".
- **Art. 3. Corporate object.** The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of



contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security.

The Company may also grant any assistance by the way of guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present and future) or by all or any such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg laws.

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

The Company may also acquire fixtures and fittings for the purpose of letting these.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at eighteen thousand five hundred Euros (EUR 18,500.-) represented by eighteen thousand five hundred (18,500) shares of a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the shareholder(s).

All shares will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

- **Art. 7. Changes to the capital.** The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.
- Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders, as the case may be, may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

- Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventyfive percent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five percent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.
 - Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.



- **Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.
- **Art. 13. Managers.** The Company is managed and administrated by one or more managers, who need(s) not be shareholder(s), appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and, as it shall deem fit, the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide(s) upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 of the Articles of Incorporation shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his (her) functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or e-mail.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman or by any two managers, as the case may be.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

- **Art. 17. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers the board of managers, is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present Articles of Incorporation to shareholders fall within the competence of the board of managers.
- **Art. 18. Delegation of powers.** The board of managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrusts the daily management of the Company to one of its members.

The board of managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least two managers.

- Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of any two managers (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the board of managers, within the limits of such powers.
- **Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.



Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

- 1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.
- 2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and to mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least fifty percent (50%) of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least seventy-five percent (75%) of the corporate capital.

- Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. Any power of attorneys will remain attached thereto.
- Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.
- Art. 25. Financial statements Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed and the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder, or his (her) attorney-in-fact, may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of the shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of the shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The general meeting of the shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be), upon proposal of the board of managers, or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles of Incorporation.

- **Art. 27. Dissolution liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).
- **Art. 28. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

All the eighteen thousand five hundred (18,500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by "Q GENERAL PARTNER LIMITED", previously named.

The amount of eighteen thousand five hundred Euros (EUR 18,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.



Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on December 31 st, 2011.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Extraordinary general meeting

The founding Shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

- I. To set at three (3) the number of managers and to appoint the following managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2011:
- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, born on the 27 th of May 1976 in Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales, born on the 10 th of February 1973 in Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Mr Manuel HACK, Maître ès sciences économiques, born on 19 th the of June 1966 in Luxembourg, professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 19 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signatures of any two managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Bascharage, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with us, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq août.

Par-devant nous Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

"Q GENERAL PARTNER LIMITED", une "limited liability company" de droit britannique, ayant son siège social au 12 Charles II Street, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni, immatriculée auprès du "Registrar of Companies for England & Wales" sous le numéro 7709263, agissant au nom de et pour le compte de "Q INTERMEDIATE LIMITED PARTNERSHIP", un "limited partnership" constitué sous le "English 1907 Limited Partnerships Act" sous le numéro d'enregistrement LP14542,

dûment représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, avec adresse professionnelle à Belvaux, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, ci-annexée.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

- Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "Q LOGISTICS 1".
- **Art.3. Objet.** La Société a pour objet toutes les opérations ou transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser



par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société.

La Société pourra également apporter toute assistance par le biais d'octroi de garantie, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société, de ses filiales ou des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel ou dans encore à toutes les sociétés appartenant au même groupe que la Société dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

La Société pourra investir dans tout objet immobilier qui sera exclusivement utilisé à titre d'investissement et non pour les besoins propres de la Société.

La Société pourra également acquérir des installations et des aménagements pour les donner en location.

En général, elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et réalisera toutes opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet et qui en favorisent le développement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à dix-huit mille cinq cents Euros (EUR 18.500,-), représenté par dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute part sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'Associé Unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

Toutes les parts sociales donnent droit à des droits égaux.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

- **Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.
- Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des Associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.



- Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.
- **Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 13. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du ou des gérants.

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 des Statuts trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire de la société et d'autres mandataires sociaux le cas échéant, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à celui de la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations y relatives du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le ou les associés devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à celui de la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants ayant participé à la réunion du conseil de gérance ou dans des résolutions circulaires comme prévu dans le paragraphe qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président ou par deux gérants, selon le cas.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

- **Art. 17. Pouvoirs.** Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents Statuts sont de la compétence du conseil.
- **Art. 18. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins deux gérants.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe de deux gérants, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.



- Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.
- Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Un gérant n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

- 1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.
- 2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel a été envoyé par le(s) gérant(s) aux associés

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents Statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

- **Art. 23. Procès-verbaux.** Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux.
 - Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 25. Bilan Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises, à sa discrétion.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pourcent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. L'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

- **Art. 27. Dissolution liquidation.** En cas de dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 28. Dispositions générales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Toutes les dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par «O GENERAL PARTNER LIMITED», mentionnée ci-avant.

La somme de dix-huit mille cinq cents Euros (EUR 18.500,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.



Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'Associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- I. De fixer à trois (3) le nombre de gérants et de nommer les gérants suivants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2011:
- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, née le 27 mai 1976 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales, né le 10 février 1973 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,
- Monsieur Manuel HACK, Maître ès sciences économiques, né le 19 juin 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 19 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, A. WEBER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 août 2011. Relation: EAC/2011/10985. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011118435/440.

(110135522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

HSC Life Policy Pooling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.982.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011121409/10.

(110139892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Kaiserkarree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.167.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.140.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 10 juin 2011 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Raimondo Amabile, né le 12 décembre 1969, à Naples, Italie, avec adresse professionnelle au 61, Aidwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, et pour une durée indéterminée:

- Monsieur George Hatzmann, né le 23 janvier 1968 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61, Aidwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.



Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur George Hatzmann, prénommé,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66 th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Bernard Penaud, né le 10 décembre 1965 à Brive-la-Gaillarde, France, avec adresse professionnelle au 49-51, avenue George V, 75008 Paris, France.

Gérant de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 août 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Référence de publication: 2011122463/36.

(110141370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: BRL 31.912,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 163.089.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Gran Tierra Energy International Holdings Ltd., a limited company duly incorporated and validly existing under the Cayman Islands laws, with registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands, under corporate number MC 238484,

here represented by Ms. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on August 18, 2011.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- I. That Gran Tierra Energy International Holdings Ltd., aforementioned, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l., having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, incorporated by a deed of the undersigned notary on August 17, 2011 which publication in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations is pending (the "company").
 - II. The Company's articles of association (the "Bylaws") have not been amended.
- III. That the Company's share capital is set at twenty thousand US Dollar (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.
 - IV. That the Agenda of the meeting is the following:
- 1. Consider a change of the Company's functional currency from US Dollar to Brazilian Real and a redenomination of the share capital from US Dollar to Brazilian Real;
 - 2. Consider dividing the share capital into shares of one Brazilian Real (BRL 1.-) each;
 - 3. Consider amending the first paragraph of Article 6 of the Bylaws to give it the following content:
- " **Art. 6. Paragraph 1.** The share capital of the Company amounts to thirty one thousand nine hundred twelve Brazilian Real (BRL 31,912) represented by thirty one thousand nine hundred twelve (31,912) shares with a par value of one Brazilian Real (BRL 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.";



- 4. Consider appointing Mr. Martin Eden, Chief Financial Officer, born on September 11, 1947, in Birmingham, Great Britain and residing professionally at 300, 625 11 Avenue SW, Calgary, Alberta, T2R 0E1 Canada, as a category A manager of the Company for an unlimited period of time; and
 - 5. Miscellaneous.
 - V. That, on basis of the Agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's functional currency from US Dollar to Brazilian Real and accordingly to redenominate the Company's share capital from its US Dollar-denominated amount of twenty thousand US Dollar (USD 20,000) to thirty one thousand nine hundred twelve Brazilian Real (BRL 31,912) using the exchange rate of USD 1.- = BRL 1.5956.

Second resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to restate the number of shares representing the Company's share capital and their par value, so that henceforth the share capital of the Company amounts to thirty one thousand nine hundred twelve Brazilian Real (BRL 31,912) represented by thirty one thousand nine hundred twelve (31,912) shares with a par value of one Brazilian Real (BRL 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 6 of the Bylaws, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Paragraph 1.** The share capital of the Company amounts to thirty one thousand nine hundred twelve Brazilian Real (BRL 31,912) represented by thirty one thousand nine hundred twelve (31,912) shares with a par value of one Brazilian Real (BRL 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Martin Eden, Chief Financial Officer, born on September 11, 1947, in Birmingham, Great Britain and residing professionally at 300, 625 -11 Avenue SW, Calgary, Alberta, T2R 0E1 Canada, as a category A manager of the Company for an unlimited period of time.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euros.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Gran Tierra Energy International Holdings Ltd., une société soumise au droit des lles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, inscrite au Registrar of Companies of the Cayman Islands, sous le matricule MC 238484,

ici représentée par Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 août 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Que Gran Tierra Energy International Holdings Ltd., précitée, est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg dont l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours et constitué aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 août 2011, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations est en cours (la «Société»).



- II. Les statuts (les «Statuts») n'ont pas été modifiés.
- III. Que le capital social de la Société est de vingt mille US Dollar (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.
 - III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:
- 1. Modification de la devise de la Société de l'US Dollar au réal brésilien et modification de la devise du capital social de Société de l'US Dollar au réal brésilien:
 - 2. Division du capital social en parts sociales d'un réal brésilien (BRL 1,-) chacune;
 - 3. Modification du paragraphe premier de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner le contenu suivant:
- « **Art. 6. Paragraphe 1.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille neuf cent douze réaux brésiliens (BRL 31.912) représenté par trente et un mille neuf cent douze (31.912) parts sociales dune valeur nominale d'un réal brésilien (BRL 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»;
- 4. Nomination de M. Martin Eden, Chief Financial Officer, né le 11 septembre 1947, à Birmingham, Royaume-Uni et demeurant professionnellement à 300, 625 11 Avenue SW, Calgary, Alberta, T2R 0E1 Canada, comme gérant de catégorie A de la Société pour une durée illimitée; et
 - 5. Divers.
 - VI. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise de la Société de l'US Dollar au réal brésilien et en conséquence de convertir le capital social de la Société s'élevant à vingt mille US Dollars (USD 20.000) en trente et un mille neuf cent douze réaux brésiliens (BRL 31.912) en utilisant le taux de change de USD 1,- = BRL 1,5956.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le nombre de parts sociales représentant le capital social de la Société ainsi que leur valeur nominale, de façon à ce que le capital social de la Société s'élève à trente et un mille neuf cent douze réaux brésiliens (BRL 31.912) représenté par trente et un mille neuf cent douze (31.912) parts sociales d'une valeur nominale d'un réal brésilien (BRL 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Paragraphe 1.** Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille neuf cent douze réaux brésiliens (BRL 31.912) représenté par trente et un mille neuf cent douze (31.912) parts sociales d'une valeur nominale d'un réal brésilien (BRL 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer M. Martin Eden, Chief Financial Officer, né le 11 septembre 1947, à Birmingham, Royaume Uni et demeurant professionnellement à 300, 625 - 11 Avenue SW, Calgary, Alberta, T2R 0E1 Canada, comme gérant de catégorie A de la Société pour une durée illimitée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués à environ deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante du comparant, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 août 2011. Relation: LAC/2011/37611. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2011122430/137.

(110141473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.



Seapold International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 114.767.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 20 mai 2011

- 1. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Rémy MENEGUZ de son poste d'Administrateur.
- 2. L'Assemblée décide de nommer à la fonction d'Administrateur Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, né le 16.03.1968 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.
- 3. L'Assemblée prend acte de l'adresse professionnelle de Monsieur Giovanni VITTORE au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2012.

4. L'Assemblée décide de nommer à la fonction de Commissaire, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33.849, établie au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur, en remplacement de la Fiduciaire Mevea S.à r.l.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2012.

5. L'Assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEAPOLD INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Référence de publication: 2011121576/24.

(110140002) Déposé au registre de <u>commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.</u>

Shangri Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 100.309.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2011.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2011122057/12.

(110140758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Red Shield Investments S.A. SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 146.570.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth of July.

Before us Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Red Shield Investments S.A. SICAV-SIF, a public limited liability company (société anonyme) organised as a "société d'investissement à capital variable" qualifying as a "fonds d'investissement spécialisé", under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.570. The Company has been incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on June 4, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1222 dated June 25, 2009 (the Company).

The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended.

The Meeting is chaired by Christophe Boyer, lawyer, with a professional address in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints, as Secretary Marjorie André, lawyer, with a professional address in Luxembourg.

The Meeting elects, as Scrutineer Christophe Boyer, lawyer, with a professional address in Luxembourg.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:



- I.- The Sole shareholder represented and the number of shares held by it is shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.
 - II.- The Sole Shareholder represents the entire share capital of the Company.
- III.- The Company has variable capital and currently has a share capital of thirty two million eight hundred and five thousand four hundred and eight euro (EUR 32,805,408.-), represented by twenty two thousand nine hundred and eighty point four eight seven (22,980.487) A shares and one (1) Z share, without par value (the Share Capital).
- IV.- The Sole Shareholder declares having been informed of the agenda of the extraordinary general meeting of the Company beforehand and waived all convening requirements and formalities. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.
 - V.- The agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of the convening formalities;
- 2. Transfer, subject to and with effect from the issuance by the Jersey Financial Services Commission Companies Registry (JRC) of a certificate of continuance (the Certificate of Continuance), of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to St Helier, Jersey, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance as an unregulated eligible investor fund pursuant to the Collective Investment Funds (Unregulated Funds) (Jersey) Order 2008 and approval of the completed C 100 application form of the Jersey Financial Services Commission (the JFSC) together with all documents submitted in support of that application form (the Jersey Migration Application Form);
- 3. Adoption by the Company of the legal form of a Jersey public limited company with the corporate name of Red Shield Investments PLC or any other corporate name as so authorized by the JRC, and acceptance of the Jersey nationality arising from the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to St Helier, Jersey;
- 4. Confirmation that all the assets and liabilities of the Company will remain, further to the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to St Helier, Jersey, attached to the Company without discontinuation or restrictions;
 - 5. Approval of the interim balance sheet of the Company;
- 6. Acknowledgement that the Sole Shareholder of the Company should remain as the Sole Shareholder of the Company;
 - 7. Acknowledgement of the intention to amend and restate the Articles in Jersey;
- 8. Acknowledgment and acceptance of the (i) resignation of Mr. Robert DeNormandie, Mr. Arnaud Dubois, Mr. Stefano Succi and Mr. Marco Guerreiro Viegas as directors of the Company and Deloitte S.A. as auditor (réviseur d'entreprises), effective as of the date thereof, and grant them full discharge (quitus) for the performance of their duties as directors and auditor (réviseur d'entreprises) of the Company, and (ii) appointment of Vistra Fund Services Limited, 38 Esplanade St Helier, Jersey, JE1 4 TR (Vistra Jersey) to provide administration and domiciliation services to the Company, appointment of Vistra Fund Services S.à.r.l., 15 Rue Edward Steichen L-2540, Luxembourg to provide administrative, registrar and transfer agency services, appointment of Deloitte Jersey, Lord Coutanche House 66-68 Esplanade St Helier, Jersey Channel Islands JE2 3QB (Deloitte Jersey) as auditor of the Company and appointment of Mr. Andrea Alberto Castaldi as chairman and member of the board of directors of the Company, Vistra Secretaries Limited, 38 Esplanade, St. Helier, Jersey JE1 4TR (Vistra Secretaries) as secretary and Ms. Carola Breusch and Ms. Tanya Scott-Tomlin as members of the board of directors of the Company, upon implementation of the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to St Helier, Jersey;
- 9. Delegation of powers to the Luxembourg notary, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg or employee of Vistra Fund Services S.à r.l., each acting and signing individually, with full power of substitution, to execute all formalities and do all acts in Luxembourg necessary or useful for the purposes of the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to St Helier, Jersey, in accordance with any applicable law; and
 - 10. Miscellaneous.

After the foregoing agenda was duly examined, all the relevant documentation carefully reviewed and all the relevant circumstances taken into account, the Sole Shareholder has unanimously requested the notary to record the following resolutions adopted unanimously:

First resolution

The Meeting resolves to acknowledge that all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, and the Sole Shareholder has been informed of the agenda in advance of this meeting, considers itself duly convened, to waive the convening formalities.

121606



Second resolution

The Meeting resolves to transfer, subject to and with effect from the issuance by the JRC of a Certificate of Continuance, the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to St Helier, Jersey, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance and as an unregulated eligible investor fund pursuant to the Collective Investment Funds (Unregulated Funds) (Jersey) Order 2008.

The Meeting further resolve to consider and approve the Jersey Migration Application Form.

Third resolution

The Meeting resolves that the Company adopts the legal form of a Jersey public limited company, with the corporate name of Red Shield Investments PLC or any other corporate name as so authorized by the JRC and accept that the Company acquires the Jersey nationality arising from the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to St Helier, Jersey.

Fourth resolution

The Meeting confirms that all the assets and liabilities of the Company will remain, further to the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to St Helier, Jersey, attached to the Company without discontinuation or restrictions.

Fifth resolution

The Meeting resolves to approve the interim balance sheet of the Company as at the date of this deed, a copy of which shall remain attached to the present deed.

Sixth resolution

The Meeting resolves to acknowledge that the Sole Shareholder of the Company should remain as the Sole Shareholder of the Company.

Seventh resolution

The Meeting intends to amend and restate the Articles in Jersey.

Eighth resolution

The Meeting resolves to (i) acknowledge and accept the resignation of Mr. Robert DeNormandie, Mr. Arnaud Dubois, Mr. Stefano Succi and Mr. Marco Guerreiro Viegas as directors of the Company and Deloitte S.A. as auditor (réviseur d'entreprises) of the Company, effective as of the date thereof, and grant them full discharge (quitus) for the performance of their duties as directors and statutory auditor (réviseur d'entreprises) of the Company, until the date of this deed, and (ii) appoint Vistra Jersey to provide administration and domiciliation services to the Company, Vistra Fund Services S.à.r.l., 15 Rue Edward Steichen L-2540, Luxembourg to provide administrative, registrar and transfer agency services, Deloitte Jersey as auditor of the Company, Mr. Andrea Alberto Castaldi as chairman and member of the board of directors of the Company, Vistra Secretaries as secretary, and Ms. Carola Breusch and Ms. Tanya Scott-Tomlin as members of the board of directors of the Company, upon implementation of the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to St Helier, Jersey.

Ninth resolution

The Meeting resolves to appoint and authorise the undersigned notary, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg or Vistra Fund Services S.à r.l., each acting and signing individually, to execute all formalities and do all acts in Luxembourg necessary or useful for the purposes of the transfer of the registered office (siège social) and central administration (administration centrale) of the Company from the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to St Helier, Jersey, in accordance with any applicable law.

No further business being brought before the meeting, the Meeting is closed.

Estimation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,200.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.



WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt sixième jour du mois de juillet.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Red Shield Investments S.A. SICAV-SIF, une société anonyme organisée en tant que société d'investissement à capital variable ayant la forme d'un fonds d'investissement spécialisé, selon le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.570. La Société a été constituée suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 juin 2009, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1222 le 25 juin 2009 (la Société).

Les statuts de la société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés.

L'Assemblée est présidée par Christophe Boyer, juriste, dont l'adresse professionnelle est située au Luxembourg (le Président).

Le Président nomme, comme Secrétaire Marjorie André, juriste, dont l'adresse professionnelle est située au Luxembourg.

L'Assemblée élit comme Scrutateur Christophe Boyer, juriste, dont l'adresse professionnelle est située au Luxembourg. Le président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

- I.- Que l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions détenues par lui est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que la procuration seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.
 - II. L'Actionnaire Unique représente la totalité du capital social de la Société.
- III. La Société a un capital variable et a actuellement un capital de trente deux million huit cent cinq mille quatre cent huit euro (EUR 32.805.408.-), représenté par vingt deux mille neuf cent quatre-vingts virgule quatre cent quatre-vingt sept (22.980,487) actions A et une (1) action Z, sans valeur nominale (le Capital Social)
- IV. L'Actionnaire Unique déclare avoir été préalablement informé de l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de la Société et se dispense des formalités de convocation. L'Assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer de tous les points figurant à l'ordre du jour.
 - V. L'ordre du jour de l'Assemblée est ainsi établi:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation.
- 2. Transfert, à la condition de et avec effet à compter de l'émission par le registre des sociétés de la Commission des Services Financiers de Jersey (le JRC) d'un certificat de continuité (le Certificat de Continuité), du siège social et de l'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, vers St Helier, Jersey, sans que la Société ne soit dissoute mais afin qu'elle garde une continuité sociale et juridique pleine et entière en tant qu'investisseur éligible non-régulé conformément au règlement de Jersey sur les fonds non-régulés sur l'investissement collectif de 2008 et approbation du formulaire C 100 complété de la Commission des Services Financiers de Jersey (la JFSC) avec tous les autres documents soumis en support de ce formulaire (le Jersey Migration Application Form);
- 3. Adoption par la Société de la forme juridique de société anonyme de droit Jersey (Jersey Public Limited Company) avec comme dénomination sociale Red Shield Investments PLC ou toute autre dénomination sociale autorisée par le JRC, et acceptation de la nationalité de Jersey à l'occasion du transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, vers St Helier à Jersey;
- 4. Confirmation que le patrimoine de la Société demeurera en l'état, suite au transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, à St Helier, Jersey;
 - 5. Approbation du bilan intermédiaire de la Société;
 - 6. Reconnaissance du fait que l'Actionnaire Unique de la Société devra rester l'Actionnaire Unique de la Société;
 - 7. Reconnaissance de l'intention de modifier et de réitérer les Statuts à Jersey;
- 8. Reconnaissance et acceptation de (i) la démission de M. Robert DeNormandie, M. Arnaud Dubois, M. Stefano Succi et M. Marco Guerreiro Viegas en tant qu'administrateurs de la Société et Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprises, effectives à la date des présentes, en leur délivrant quitus pour l'accomplissement de leurs devoirs, et (ii) nomination de Vistra Fund Services Limited, 38 Esplanade St Helier, Jersey, JE1 4 TR (Vistra Jersey) pour prester des services d'administration et de domiciliation à la Société, nomination de Vistra Fund Services S.à.r.l., 15 rue Edward Steichen L-2540, Luxembourg pour prester des services d'administration, d'agent de registre et de transfert, nomination de Deloitte Jersey, Lord Coutanche House 66-68 Esplanade St Helier, Jersey Channel Islands JE2 3QB (Deloitte Jersey) comme réviseur d'entreprises et nomination de M. Andrea Alberto Castaldi comme président et membre du conseil d'administration de la Société et Ms. Carola Breusch et Ms. Tanya Scott-Tomlin comme membres du conseil d'administration de la Société, lors de l'implantation du transfert



du siège social et d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, à St Helier, Jersey;

9. Délégation de pouvoirs au notaire luxembourgeois ainsi qu'à tous avocats et employés de Loyens & Loeff Luxembourg ou employés de Vistra Fund Services S.à r.l., chacun agissant et signant individuellement avec plein pouvoir de substitution, pour exécuter toutes formalités et effectuer, au Luxembourg, tous les actes nécessaires ou utiles au transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de la ville de Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, vers la ville de St Helier, Jersey conformément aux lois applicables; et

10. Divers

Après que l'ordre du jour mentionné a été dûment examiné, tous les documents pertinents revus et toutes circonstances pertinentes prises en compte, l'Actionnaire Unique a unanimement requis du notaire d'acter les résolutions suivantes adoptées unanimement.

Première résolution

L'Assemblée décide de reconnaître que toutes les actions du capital social émises sont représentées lors de l'Assemblée, et l'Actionnaire Unique ayant été informé de l'ordre du jour avant cette Assemblée, se considère avoir été dûment convoqué, et décide de renoncer aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer, à la condition de et avec effet à compter de l'émission par le JRC d'un Certificat de Continuité, le siège social et l'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, à St Helier, Jersey, sans que la Société soit dissoute mais tout en gardant une pleine et entière continuité sociale et juridique en tant qu'investisseur éligible non-régulé conformément au règlement de Jersey sur les fonds non-régulés sur l'investissement collectif de 2008.

L'Assemblée décide également de considérer et d'approuver le Jersey Migration Application Form.

Troisième résolution

L'Assemblée décide que la Société adopte la forme juridique de société anonyme de droit de Jersey (Jersey Public Limited Company), avec comme dénomination sociale Red Shield Investments PLC ou tout autre dénomination sociale autorisée par le JRC et accepte que la Société acquiert la nationalité de Jersey suite au transfert du siège social et d'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, à St Helier, Jersey.

Quatrième résolution

L'Assemblée confirme que les actifs et les éléments du passif de la Société demeureront inchangés, suite au transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, à St Helier, Jersey.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le bilan intermédiaire de la Société à compter de la date de cet acte, une copie duquel restera attachée au présent acte.

Sixième résolution

L'Assemblée décide que l'Actionnaire Unique de la Société restera l'Actionnaire Unique de la Société.

Septième résolution

L'Assemblée reconnait son intention de modifier et de réitérer les Statuts à Jersey.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de (i) reconnaître et d'accepter la démission de M. Robert DeNormandie, M. Arnaud Dubois, M. Stefano Succi et M. Marco Guerreiro Viegas comme administrateurs de la Société et Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprises de la Société, avec effet immédiat, et leur accorde quitus pour l'accomplissement de leur devoir comme administrateurs et réviseur d'entreprises de la Société, jusqu'à la date du présent acte, et (ii) nomme Vistra Jersey pour prester des services d'administration et de domiciliation à la Société, Vistra Fund Services S.à.r.l., 15 rue Edward Steichen L-2540, Luxembourg pour prester des services d'administration, d'agent de registre et de transfert, Deloitte Jersey comme auditeur de la Société, M. Andrea Alberto Castaldi comme président et membre du conseil d'administration de la Société, Vistra Secretaries comme secrétaire et Ms. Carola Breusch et Ms. Tanya Scott-Tomlin comme membre du conseil d'administration de la Société, lors de la réalisation et du transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, à St Helier, Jersey.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de nommer et d'autoriser le notaire instrumentant, tout avocat ou employé de Loyens Loeff Luxembourg ou de Vistra Fund Services S.à r.l., chacun signant et exécutant individuellement, à accomplir toutes formalités



et faire tous actes nécessaires ou utiles pour le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société de Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, à St Helier, Jersey, dans le respect des lois applicables.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.200.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux parties comparantes, ceux-ci, représentés comme susmentionnés, ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: C. BOYER, M. ANDRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34309. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011121182/258.

(110138979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Sogecore Risk Strategies, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.115.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juillet 2010

b) Le Commissaire aux comptes la société COSELUX S.à r.l., Z.l. Luxembourg Heck à L – 3844 SCHIFFLANGE représentée par Carmela CIPRIANO, demeurant Z.l. Luxembourg Heck à L – 3844 SCHIFFLANGE est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2011122063/12.

(110140075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Oxford Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 109.929.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 17 août 2011

Le conseil d'administration de la Société a accepté la démission de Monsieur Olivier FERRER de ses fonctions d'administrateur de la Société avec date d'effet au 12 août 2011.

Le conseil d'administration de la Société a nommé Monsieur Philippe CHAN, né le 15 novembre 1974 à Mauritius, lle Maurice, demeurant professionnellement à 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, comme administrateur de la Société, avec date d'effet au 17 août 2011 pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011121506/16.

(110139883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.



Patrimoine & Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 127.373.

Extrait des délibérations de l'administrateur unique en date du 8 août 2011 à Luxembourg-Ville

L'administrateur unique décide de corriger les données de l'administrateur unique auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg comme suit:

L'adresse privée de M. Jean-Christophe SOULAT est établie au 80, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011121508/15.

(110139994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

R.T.C.I. S.A., Réalisations Techniques et Commerciales Internationales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 281, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 115.905.

L'an deux mil onze, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Réalisations Techniques et Commerciales Internationales S.A. en abrégé R.T.C.I. S.A.», avec siège social à L-8059 Bertrange, 3, Grevelsbarrière,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1333 du 11 juillet 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 115.905.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Claudia NOVAIS, employée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadine GLOESENER, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Changement du siège social de la société au 281, route d'Arlon, L-8011 Strassen et modification subséquente de la première phrase de l'article 2 des statuts.
 - 2.- Nominations statutaires.
 - 3.- Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale transfère le siège social de la société au 281, route d'Arlon, L-8011 Strassen et modifie en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:



« Art. 2. (première phrase). Le siège social est établi dans la Commune de Strassen.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de prolonger les mandats des administrateurs à partir de ce jour jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. HOFFMANN; C. NOVAIS; N. GLOESENER; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2011. Relation: LAC/2011/37829. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011121547/56.

(110139993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Patina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 71.927.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 29 août 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- LEEWARD FUND MANAGEMENT LIMITED, Administrateur, Main Street Charlestown, Nevis, Saint-Kitts-et-Nevis, représentée par son représentant permanent, Monsieur Peter VANDERBRUGGEN;
 - Monsieur Florian BERTHIER, Administrateur, employé privé, 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Peter VANDERBRUGGEN, Administrateur-Président, directeur d'entreprise, 37, Thurloe Court, Fulham Road, SW3 6SB Londres, Royaume-Uni.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 29 août 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- LEEWARD VENTURES PARTNERS, 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 140.373.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Pour PATINA S.A. Société Anonyme

Référence de publication: 2011121521/21.

(110139915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

New Blade Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 152.682.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des associes en date du 7 septembre 2011 (l'"Assemblée")

L'Assemblée prend connaissance de la démission de Daniela Klasen-Martin en tant que gérant de catégorie B de la Société,

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société et ce pour une période indéterminée:

- Danielle Delnoije, directeur de sociétés, née le 14 février, 1974 à Sittard, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Suie à ce changement, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant de la façon suivante:



- Paul Gough, gérant de catégorie A;
- Michael John Williams gérant de catégorie A;
- Martijn Sinninghe Damsté, gérant de catégorie B;
- Danielle Delnoije, gérant de catégorie B.

A Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011126016/25.

(110145187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

TOM G.m.b.H., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 163.143.

ERÖFFNUNG EINER NIEDERLASSUNG

Auszug aus den Beschlüssen der Gesellschafterin vom 12. August 2011

Die Gesellschafterin der TOM G.m.b.H. hat folgende Entschlüsse gefasst:

Beschluss 1:

Es besteht eine Betriebsstätte in Mertert.

Die Adresse lautet: Port de Mertert, L-6688 MERTERT.

Beschluss 2:

Der Gegenstand ist Korrosionsschutz, Schweisstechnik, Entsorgung und Industriereinigung.

Beschluss 3:

Die Leitung der Zweigstelle unterliegt dem Geschäftsführer der Gesellschaft, Herrn Dragan ZOVKO, geboren am 29.04.1975, wohnhaft in D-27619 Schiffdorf-Sellstedt, Schiffdorfer Str. 38.

Der Geschäftsführer ist zur alleinigen Vertretung der Gesellschaft befugt, und ist von den Beschränkungen des § 181 BGB befreit.

Bremerhaven, den 12. August 2011.

Für gleichlautenden Auszug

Die Gesellschaft

Référence de publication: 2011121604/24.

(110139871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Financière Technologie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.040.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 juin 2011 a renouvelé les mandats:

- des administrateurs
- M. Antoine Hientgen, économiste, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg Mme. Danielle Schroeder, directeur de société, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg
 - M. Rocco Antonio Raffa, avocat, 54, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg
 - et du commissaire aux comptes FIDEX AUDIT S.à r.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

FINANCIERE TECHNOLOGIE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011122135/17.

(110139170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.



Papeterie Eugène Hoffman-Ville S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 56.788.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122025/10.

(110140105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Pfizer Continental Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.007.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122028/10.

(110140691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Pfizer Luxco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.684.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122029/10.

(110140692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Pictet Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.950.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration note la démission de Mr Christian Soguel avec effet le 31 mai 2011.

Pictet Sicav II

Référence de publication: 2011122031/10.

(110140159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

BIELES - Solar s.c., Société Civile.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg E 4.558.

STATUTS

L'an deux mille onze, le 22 août,

Entre les soussigné(e) s:

Monsieur BISENIUS Jean, 27, rue Albert Einstein, L-4445 Belvaux,

Madame CECCHETTI Myriam, 5, rue de Limpach, L-4986 Sanem,

Mademoiselle FABER Lynn, 69, rue d'Esch, L-4380 Ehlerange, représentée par ses administrateurs légaux, Madame FABER-HUBERTY Chantal et Monsieur FABER Serge, 69, rue d'Esch, L-4380 Ehlerange,

Mademoiselle FABER Sam, 69, rue d'Esch, L-4380 Ehlerange, représenté par ses administrateurs légaux, Madame FA-BER-HUBERTY Chantal et Monsieur FABER Serge, 69, rue d'Esch, L-4380 Ehlerange,

Mademoiselle FABER Yannice, 69, rue d'Esch, L-4380 Ehlerange, représentée par ses administrateurs légaux, Madame FABER-HUBERTY et Monsieur FABER Serge, 69, rue d'Esch, L-4380 Ehlerange,



Madame GERGES Marianne, 26, rue Emile Mayrisch, L-4470 Soleuvre,

Monsieur GOELHAUSEN Marco, 110, rue de Soleuvre, L-4487 Belvaux,

Monsieur HAAS Serge, 15, rue du Château, L-4433 Soleuvre,

Monsieur MAACK Guillaume, 10, rue des Aulnes, L-4986 Sanem,

Madame MAKSIMOVIC Drenka, 24, rue Dicks-Lentz, L-4436 Belvaux,

Monsieur MEYERS René, 131, rue de Limpach, L-4467 Soleuvre,

Monsieur MICHELIS Michel, 6, rue Winston Churchill, L-4434 Soleuvre,

Monsieur MIGNOT Johnny, 1, Cité Schmiedenacht, L-4993 Soleuvre,

Monsieur PETERS Marco, 25, rue des Erables, L-4423 Soleuvre,

Monsieur REILAND-LENTZ Nicolas, 49, rue d'Ehlerange, L-4439 Soleuvre,

Monsieur REUTER Alex, 25, rue des Aulnes, L-4986 Sanem,

Monsieur RICKAL Marcel, 75, rue de Limpach, L-4467 Soleuvre,

Monsieur THOMA Daniel, 49, rue Emile Mayrisch, L-4470 Soleuvre.

Monsieur TORNAMBÉ Daniel, 21, rue du Château, L-4433 Soleuvre,

Ci-après dénommé(e) s'associé(e)s,

Il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832-1837 du Code civil.

Titre 1 er . Dénomination, Siège, Durée

Art. 1 er . Dénomination. La société est dénommée société civile «BIELES - Solar s.c.».

Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi dans la commune de Beckerich. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La durée. La société civile est constituée pour une durée de 30 ans à partir de la signature de ce contrat.

Titre 2. Objet

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque de 29,9 kWp qui sera installée sur le toit du «Boulodrome» chemin Rouge à L-4480 Belvaux. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

Titre 3. Engagements des associé(e)s

Art. 5. Capital social. Le capital social de la société civile est constitué par deux installations photovoltaïques pour un total de 29.9 kWp, représenté par 130 parts sociales. Le montant du capital social est de 1000.- €.

L'apport des associés lors de la constitution de la présente société civile s'est effectué comme suit:

Monsieur BISENIUS Jean, a apporté 9 modules photovoltaïques Schott 230W avec système de montage, 9/130ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame CECCHETTI Myriam, a apporté 5 modules photovoltaïques Schott 230W avec système de montage, 5/130 ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Mademoiselle FABER Lynn, a apporté 6 modules photovoltaïques Schott 230W avec système de montage, 6/130 ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Mademoiselle FABER Sam, a apporté 6 modules photovoltaïques Schott 230W avec système de montage, 6/130 ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Mademoiselle FABER Yannice, a apporté 6 modules photovoltaïques Schott 230W avec système de montage, 6/130 ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame GERGES Marianne, a apporté 5 modules photovoltaïques Schott 230W avec système de montage, 5/130 ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur GOELHAUSEN Marco, a apporté 5 modules photovoltaïques Schott 230W avec système de montage, 5/130 ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur HAAS Serge, a apporté 9 modules photovoltaïques Schott 230W avec système de montage, 9/130 ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur MAACK Guillaume, a apporté 9 modules photovoltaïques Schott 230W avec système de montage, 9/130 ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame MAKSIMOVIC Drenka, a apporté 5 modules photovoltaïques Schott 230W avec système de montage, 5/130 ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur MEYERS René, a apporté 5 modules photovoltaïques Schott 230W avec système de montage, 5/130 ème du câblage et de l'infrastructure commune;



Monsieur MICHELIS Michel, a apporté 9 modules photovoltaïques Schott 230W avec système de montage, 9/130 ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur MIGNOT Johnny, a apporté 5 modules photovoltaïques Schott 230W avec système de montage, 5/130 ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur PETERS Marco, a apporté 9 modules photovoltaïques Schott 230W avec système de montage, 9/130 ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur REILAND-LENTZ Nicolas, a apporté 9 modules photovoltaïques Schott 230W avec système de montage, 9/130 ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur REUTER Alex, a apporté 5 modules photovoltaïques Schott 230W avec système de montage, 5/130 ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur RICKAL Marcel, a apporté 9 modules photovoltaïques Schott 230W avec système de montage, 9/130 ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur THOMA Daniel, a apporté 9 modules photovoltaïques Schott 230W avec système de montage, 9/130 ème du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur TORNAMBÉ, a apporté 5 modules photovoltaïques Schott 230W avec système de montage, 5/130 ème du câblage et de l'infrastructure commune;

La description de la partie commune est annexée au présent contrat.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 6. Participation aux bénéfices et Pertes. La part de chaque associé dans les bénéfices et pertes de la société est proportionnelle à sa mise dans le fonds de la société.

Ainsi la répartition des parts sociales se fera comme suit:

Monsieur BISENIUS Jean, 9 parts sociales,

Madame CECCHETTI Myriam, 5 parts sociales,

Mademoiselle FABER Lynn, 6 parts sociales,

Mademoiselle FABER Sam, 6 parts sociales,

Mademoiselle FABER Yannice, 6 parts sociales,

Madame GERGES Marianne, 5 parts sociales,

Monsieur GOELHAUSEN, 5 parts sociales,

Monsieur HAAS Serge, 9 parts sociales,

Monsieur MAACK Guillaume, 9 parts sociales,

Madame MAKSIMOVIC Drenka, 5 parts sociales,

Monsieur MEYERS René, 5 parts sociales,

Monsieur MICHELIS Michel, 9 parts sociales,

Monsieur MIGNOT Johnny, 5 parts sociales,

Monsieur PETERS Marco, 9 parts sociales,

Monsieur REILAND-LENTZ Nicolas, 9 parts sociales,

Monsieur REUTER Alex, 5 parts sociales,

Monsieur RICKAL Marcel, 9 parts sociales,

Monsieur THOMA Daniel, 9 parts sociales,

Monsieur TORNAMBE, 5 parts sociales,

Titre 4. Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale. L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre



du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour. La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale extraordinaire. Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

Titre 4. Administration et Gérance

- **Art. 9. Nomination du gérant.** Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de trois ans. Ce mandat peut être reconduit. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.
- **Art. 10. Mission et Rémunération du gérant.** Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production.

La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

- **Art. 11. Responsabilité du gérant.** Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant. Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 1.000.-€. Au-delà du prédit mandat une autorisation préalable de l'assemblée générale est indispensable.

Titre 5. Fin de la société

- **Art. 13. Fin de la société et Affectation des fonds.** La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.
- **Art. 14. Vente, Cession ou Transfert de parts sociales.** Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:
- 1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.
- 2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e) s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.
 - 3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.
- 4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel (le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Tout associé(e) pourra vendre, céder ou transférer toutes ou partie de ses parts sociales exclusivement aux membres de la famille, (max. 2 ème degré) sans en référer préalablement aux autres associés.

Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat. En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec ses héritiers.

Titre 6. Dispositions générales

Art. 16. Les dispositions de la loi du 28 décembre 1992 (Code civil, livre III, Titre IX, Art. 1832-1873) précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par le présent contrat.

Fait à Belvaux, le 22 août 2011.

Signatures.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré qualifiés représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celleci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Est nommé gérant:
- la société anonyme ENERGIPARK REIDEN S.A. avec siège Social à L-8522 Beckerich,6, Jos Seylerstrooss.
- 2. Contrat de gérance:



- le contrat de gérance est approuvé.

3. Le siège social est établi à L-8522 Beckerich, 6, Jos. Seylerstrooss

Référence de publication: 2011122119/175.

(110139058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

PP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 130.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PP Holding S.A.

Référence de publication: 2011122032/10.

(110140270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Mikro Kapital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 137.073.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 9 août 2011.

Pour la société Anja HOLTZ Le notaire

Référence de publication: 2011122215/13.

(110139638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 127.503.

In the year two thousand eleven, on the eleventh of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Adrien COULOMBEL, employee, having his professional address in Luxembourg,

acting in his capacity as attorney of the Manager of the company

"ILP III S.C.A., SICAR", a "société en commandite par actions", established and having its registered office at L-2128 Luxembourg, 30 rue Marie Adelaide, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 127.503, which was incorporated by a deed of the undersigned notary, on April 13, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1269 of June 26, 2007, and whose articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on April 29, 2011, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the Company's Manager dated June 30, 2011, a copy of which, signed ne varietur by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present for registration purpose (the "Resolutions").

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at eight million twenty-four thousand fifty-three euro eighty-two cents (EUR 8,024,053.82) divided into:
 - one (1) Management Share,
 - seven hundred sixty-two thousand six hundred twenty-three point one three eight five (762,623.1385) Class A Shares
 - thirty-six thousand six hundred eighty-two point two four three four (36,682.2434) Class B Shares and
 - three thousand ninety nine (3,099) Class C Shares.



- II.- Pursuant to Article 8 (e) of the Company's Articles of Incorporation, the Company's authorised capital is set at one hundred fifty million euro (EUR 150,000,000.-).
- III.- Pursuant to the Company's Articles of Incorporation, the Company's Manager has been authorised to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised capital and to amend Article 8 (b) of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.
- IV.- The Company's Manager, in the Resolutions, and in accordance with the authorization conferred to it pursuant to the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of twenty-four million four hundred forty-seven thousand one hundred twenty-seven euro four cents (EUR 24,447,127.04) in order to raise it from its current amount of eight million twenty-four thousand fifty-three euro eighty-two cents (3EUR 8,024,053.82) to an amount of thirty-two million four hundred seventy-one thousand one hundred eighty euro and eightysix cents (EUR 32,471,180.86) by the creation and the issue of two million two hundred sixty-six thousand two hundred twelve point seven zero four zero (2,266,212.7040) new Class A Shares and one hundred seventy-eight thousand five hundred (178,500) new class B Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights attached as the existing Shares.
- V.- Pursuant to Article 8 (g) of the Company's Articles of Incorporation, the Company's Manager further resolved to waive to the extent necessary the preferential subscriptions rights reserved to the existing shareholders and to accept the subscriptions on June 30, 2011 of two million two hundred sixty-six thousand two hundred twelve point seven zero four zero (2,266,212.7040) new Class A Shares and one hundred seventy-eight thousand five hundred (178,500) new class B Shares shares.

VI.- All these new Shares have been entirely subscribed and entirely paid in cash for an amount of twenty six million four hundred sixty thousand euro (EUR 26,460,000.-) as follows:

Limited Shareholders	Number of New Shares Subscribed	Share Capital Contribution (EUR)	Share Premium Contribution (EUR)	Total Contribution (EUR)
A Shares			(LOIK)	
Efibanca S.p.A.	578.607,4986	5.786.074,98	513.925,02	6.300.000,00
Società Cattolica di Assicurazione Coop.à.r.l	192.869,1667	1.928.691,66	171.308,34	2.100.000,00
A. Rise & Co. S.r.l.	173.582,2503	1.735.822,50	154.177,50	1.890.000,00
Livaco S.A.	86.791,1253	867.911,25	77.088,75	945.000,00
Finogest Finance S.A	231.443,0000	2.314.430,00	205.570,00	2.520.000,00
Halfmoon Assets S.A	86.791,1252	867.911,25	77.088,75	945.000,00
Sibad International S.A	28.930,3747	289.303,75	25.696,25	315.000,00
Banca Popolare di Vicenza ScpA	241.086,4576	2.410.864,57	214.135,43	2.625.000,00
Compagnie Monegasque de Banque	57.860,7495	578.607,50	51.392,50	630.000,00
FIN PO S.A., SICAR	28.930,3747	289.303,75	25.696,25	315.000,00
Union Bancaire Privée	28.930,3747	289.303,75	25.696,25	315.000,00
Futura Invest S.p.A	96.434,5829	964.345,83	85.65 4 ,17	1.050.000,00
Yleen Investments Ltd	48.217,2917	482.172,92	42.827,08	525.000,00
Private Equity International S.A	96.434,5829	964.345,83	85.654,17	1.050.000,00
Maxmont Immobiliare Srl	96.434,5829	964.345,83	85.65 4 ,17	1.050.000,00
Gain Capital Participations S.A., SICAR	48.217,2917	482.172,92	42.827,08	525.000,00
Kzewl Investment S.A	96.434,5829	964.345,83	85.65 4 ,17	1.050.000,00
Gravilux S.A	48.217,2917	482.172,92	42.827,08	525.000,00
Total des Actions de classe A	2.266.212,7040	22.662.127,04	2.012.872,96	24.675.000,00
B Shares				
A. Rise & Co. S.r.l	16.800,2723	168.002,72	0,00	168.002,72
Investimenti Atlantici S.r.l	16.800,2723	168.002,72	0,00	168.002,72
CO.RE.Fl. – Compagnia Fiduciaria S.r.l	35.699,7277	356.997,28	0,00	356.997,28
CO.RE.Fl. – Compagnia Fiduciaria S.r.l	35.699,7277	356.997,28	0,00	356.997,28
G.B.L. Fiduciaria S.p.A	21.000,0000	210.000,00	0,00	210.000,00
Marona Invest S.A	52.500,0000	525.000,00	0,00	525.000,00
Total des Actions de classe B	178.500,0000	1.785.000,00	0,00	1.785.000,00
Total	2.444.712,7040	24.447.127,04	2.012.872,96	26.460.000,00

The total cash amount of twenty-six million four hundred sixty thousand euro (EUR 26,460,000.-) was credited on the Company's bank account as it has been proved to the undersigned notary.



The total contribution of twenty-six million four hundred sixty thousand euro (EUR 26,460,000.-) will be allocated for an amount of twenty-four million four hundred forty-seven thousand one hundred twenty seven euro four cents (EUR 24,447,127.04) to the issued share capital of the Company and for an amount of two million twelve thousand eight hundred seventy-two euro ninety-five cents (EUR 2,012,872.96) to the share premium account.

VII.- As a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, the article 8 (b) of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

- **Art. 8. (b).** "The issued share capital of the Company is set at thirty-two million four hundred seventy-one thousand one hundred eighty euro and eighty-six cents (EUR 32,471,180.86) divided into:
 - one (1) Management Share,
 - three million twenty eight thousand eight hundred thirty-five point eight four two five (3,028,835.8425) Class A Shares
 - two hundred fifteen thousand one hundred eighty-two point two four three four (215,182.2434) Class B Shares and
 - three thousand ninety nine (3,099) Class C Shares."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document, are estimated at approximately seven thousand euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onze juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

Monsieur Adrien Coulombel, employé, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de l'Associé Gérant Commandité de la société "ILP III S.C.A., SICAR", société en commandite par actions, établie et ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 30 rue Marie Adelaide et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 127.503, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 avril 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1269 du 26 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 avril 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, (la « Société »)

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions de l'Associé Gérant Commandité, prises en date du 30 juin 2011 dont la copie, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement (les «Résolutions»).

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à huit millions vingt-quatre mille cinquante-trois euros quatrevingt-deux cents (EUR 8.024.053,82) divisé en:
 - une (1) Action de Commandité,
 - sept cent soixante-deux mille six cent vingt-trois virgule un trois huit cinq (762.623,1385) actions de Classe A,
 - trente-six mille six cent quatre-vingt-deux virgule deux quatre trois quatre (36.682,2434) actions de Classe B et
 - trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe C.
- II.- En vertu de l'Article 8 (e) des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-).
- III.- En vertu des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a été autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé et à modifier l'Article 8 (b) des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.
- IV.- L'Associé Gérant Commandité de la Société, dans les Résolutions, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital souscrit à concurrence de vingt-quatre millions quatre cent quarante-sept mille cent vingt-sept euros et quatre cents (EUR 24.447.127,04) afin de le porter de son montant actuel de huit millions vingt-quatre mille cinquante-trois euros quatre-vingt-deux cents (EUR 8.024.053,82) à trente-deux millions quatre cent soixante-et-onze mille cent quatre-vingt euros quatre-vingt-six cents (EUR 32.471.180,86) par la création et l'émission de deux millions deux cent soixante-six mille deux cent douze virgule sept zero quatre zero (2.266.212,7040)



nouvelles actions de Classe A et cent soixante-dix-huit mille cinq cents (178.500) nouvelles actions de Classe B, ayant une valeur de dix euros (EUR 10.-) par action et ayant les mêmes droits que les actions existantes.

V.- En vertu de l'Article 8 (g) des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a également décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure du nécessaire et a admis les souscriptions le 30 juin 2011 de deux millions deux cent soixante-six mille deux cent douze virgule sept zero quatre zero (2.266.212,7040) nouvelles actions de Classe A et cent soixante-dix-huit mille cinq cents (178.500) nouvelles actions de Classe B.

VI.- Toutes ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant de vingt-six millions quatre cent soixante mille euros (EUR 26.460.000) comme suit:

Associés commanditaires	Nbre de nouvelles actions	Apport en capital (EUR)	Apport en prime d'émission	Apport total (EUR)
	souscrites		(EUR)	
Actions de classe A				
Efibanca S.p.A	578.607,4986	5.786.074,98	513.925,02	6.300.000,00
Società Cattolica di Assicurazione Coop.à.r.l	192.869,1667	1.928.691,66	171.308,34	2.100.000,00
A. Rise & Co. S.r.l	173.582,2503	1.735.822,50	154.177,50	1.890.000,00
Livaco S.A	86.791,1253	867.911,25	77.088,75	945.000,00
Finogest Finance S.A	231.443,0000	2.314.430,00	205.570,00	2.520.000,00
Halfmoon Assets S.A	86.791,1252	867.911,25	77.088,75	945.000,00
Sibad International S.A	28.930,3747	289.303,75	25.696,25	315.000,00
Banca Popolare di Vicenza ScpA	241.086,4576	2.410.864,57	214.135,43	2.625.000,00
Compagnie Monegasque de Banque	57.860,7495	578.607,50	51.392,50	630.000,00
FIN PO S.A., SICAR	28.930,3747	289.303,75	25.696,25	315.000,00
Union Bancaire Privée	28.930,3747	289.303,75	25.696,25	315.000,00
Futura Invest S.p.A	96.434,5829	964.345,83	85.65 4 ,17	1.050.000,00
Yleen Investments Ltd	48.217,2917	482.172,92	42.827,08	525.000,00
Private Equity International S.A	96.434,5829	964.345,83	85.65 4 ,17	1.050.000,00
Maxmont Immobiliare Srl	96.434,5829	964.345,83	85.65 4 ,17	1.050.000,00
Gain Capital Participations S.A., SICAR	48.217,2917	4 82.172,92	42.827,08	525.000,00
Kzewl Investment S.A	96.434,5829	964.345,83	85.654,17	1.050.000,00
Gravilux S.A	48.217,2917	482.172,92	42.827,08	525.000,00
Total des Actions de classe A	2.266.212,7040	22.662.127,04	2.012.872,96	24.675.000,00
Actions de classe B				
A. Rise & Co. S.r.l	16.800,2723	168.002,72	0,00	168.002,72
Investimenti Atlantici S.r.l	16.800,2723	168.002,72	0,00	168.002,72
CO.RE.Fl. – Compagnia Fiduciaria S.r.l	35.699,7277	356.997,28	0,00	356.997,28
CO.RE.Fl. – Compagnia Fiduciaria S.r.l	35.699,7277	356.997,28	0,00	356.997,28
G.B.L. Fiduciaria S.p.A	21.000,0000	210.000,00	0,00	210.000,00
Marona Invest S.A	52.500,0000	525.000,00	0,00	525.000,00
Total des Actions de classe B	178.500,0000	1.785.000,00	0,00	1.785.000,00
Total	2.444.712,7040	24.447.127,04	2.012.872,96	26.460.000,00

Le montant en numéraire de vingt-six millions quatre cent soixante mille euros (EUR 26.460.000.-) a été crédité sur le compte bancaire de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

L'apport total de vingt-six millions quatre cent soixante mille euros (EUR 26.460.000.-) sera alloué pour vingt-quatre millions quatre cent quarante-sept mille cent vingt-sept euros et quatre cents (EUR 24.447.127,04) au capital souscrit de la société et pour deux millions douze mille huit cent soixante-douze euros quatre-vingt-seize cents (EUR 2.012.872,96) au compte de prime d'émission.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, l'Article 8 (b) des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 8.b. "Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-deux millions quatre cent soixante et onze mille cent quatre-vingt euros quatre-vingt-six cents (EUR 32.471.180,86) divisé en:

- une (1) Action de Commandité,
- $-\ trois\ millions\ vingt-huit\ mille\ huit\ cent\ trente-cinq\ virgule\ huit\ quatre\ deux\ cinq\ (3.028.835,8425)\ actions\ de\ Classe$



- deux cent quinze mille cent quatre-vingt-deux virgule deux quatre trois quatre (215.182,2434) actions de Classe B et
 - trois mille quatre-vingt-dix-neuf (3.099) Actions de Classe C."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ sept mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. COULOMBEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9359. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011121422/211.

(110139985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Windermere IX CMBS (Multifamily) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.575.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 23 août 2011:

- acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 23 août 2011; et
- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 août 2011, Madame Florence Rao, né le 2 octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011122671/21.

(110139701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

PPS Padova S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.485.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 27 mai 2011 que le mandat de la société Fiduciaire Internationale SA (RCS Luxembourg B 34.813), ayant son siège social au L-1470 Luxembourg, 7 route d'Esch, comme commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PPS Padova S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011122034/16.

(110140365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.



Raquel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5533 Remich, 1, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 144.027.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011122039/10.

(110140095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Real Estate Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 147.683.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration de la socété le 30 août 2011

Résolution unique

IL A ÉTÉ DECIDE de noter la démission de Mme Trine Stehli en tant qu'administrateur de la Société et d'accepter la nomination de Mme Elena Kaigorodtseva, née le 12 février 1965 à Geneva, Suisse, demeurant à rue Edouard Racine, 10, CH-1202 Geneva, Suisse en tant qu'administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Pour traduction et extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011122041/14.

(110140594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Sagoma Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.825.

Résolutions de l'associé Unique

Extrait du contrat de cession portant sur la cession des parts sociales de la société conclue le 25 août 2011

Il ressort du contrat intitulé contrat de cession portant sur la cession de 125 parts sociales de la société Sagoma Investments S.à r.l. que les 125 parts sociales détenues par Elizabeth Verwaltung S.à r.l. ont été transférées à Interport Limited, avec siège sociale à Elizabeth House, 9 Castle Street, St Helier, JE2 3RT, JERSEY, enregistré auprès de la Jersey Financial Services Commission, sous numéro 78327

De sorte que l'associé unique de la société, Interport Limited, est détenteur de 125 parts sociales.

Luxembourg, le 25 août 2011.

JTC (Luxembourg) S.A.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011122562/19.

(110141173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Revlux Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 155.063.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011122043/10.

(110140081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.



Seema Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé. R.C.S. Luxembourg B 135.615.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011122046/10.

(110140288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Trimark S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen. R.C.S. Luxembourg B 42.639.

Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung der Gesellschaft vom 29. August 2011

- 1. Der Rücktritt von Herrn Carsten Söns von seinem Mandat als Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung wird angenommen.
- 2. Frau Katharina von Randow, geboren am 18. Juli 1968 in D-Bonn, mit beruflicher Anschrift in L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen, wird zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates ernannt. Das Mandat von Frau von Randow endet mit der ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.
- 3. Das Mandat des Verwaltungsratsmitglieds Régis Lux wird verlängert und endet mit der ordentlichen Hauptversammlung, die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2011122089/16.

(110140660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Alura Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 155.569.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 31 mars 2011

L'actionnaire unique a décidé, en accord avec la volonté du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg, le 25 mars 2011 de reporter la fin du premier exercice social au 31 décembre 2011.

Par conséquent, cette décision annule les Dispositions Transitoires prévues dans les Statuts de la Société.

Ainsi, le premier exercice social de la Société commence le 21 septembre 2010 et se clôture le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Géraldine DISEUR / Claire-Ingrid BERGÉ

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011122639/19.

(110139937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

DHAB SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.163.

CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and eleven, on twenty-fourth day of August;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "DHAB SPV S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Lu-



xembourg Trade and Companies Register with the number B 148.163 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 23 July 2009, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 1946 on 6 October 2009.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, DHAB III S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 148.162 (the "Sole Shareholder"), represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, duly authorized to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

- I. As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 30,900 (thirty thousand nine hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of convening notice right;
- 2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
- 3. Appointment of the Sole Shareholder of the Company as liquidator;
- 4. Closing of the liquidation;
- 5. Discharge of the board of managers;
- 6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution

The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation and declares that:

- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 30,900.- (thirty thousand nine hundred Euros) divided into 30,900 (thirty thousand nine hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.
 - It is the sole owner of all the shares of the Company.
- It approves the interim balance sheet of the Company as at 31 July 2011 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution

The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;



- (iv) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing provisions for taxation, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer. The Sole Shareholder also undertakes to realise payment of those tax on issuance of the tax assessments by the Luxembourg Tax Authorities. The said taxes concerning the years 2010 and 2011 are estimated as follows:
 - a. corporate income taxes amounting to EUR 1,575.
 - b. net wealth taxes amounting to EUR 50.
- (v) The Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution

The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution

Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:

- Mr. Fredrik MOLLER, with professional address at 8, Torggatan, S-17154 Solna;
- Mr. Frank PRZYGODDA, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and
- Mr. Franck DOINEAU, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg.

Sixth resolution

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The Company's shareholders register shall be cancelled.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre août;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée «DHAB SPV S.à r.l.», ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148.163 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 juillet 2009, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 6 octobre 2009, numéro 1946.

A comparu:

L'associé unique de la Société, «DHAB III S.à r.l.», une Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 148.162 («l'Associé Unique»), représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne variateur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Qu'il apparaît de la liste de présence annexée au présent acte pour être formalisée avec lui que les 30.900 (trente mille neuf cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital



social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
- 3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
- 4. Clôture de la liquidation;
- 5. Décharge au Conseil de Gérance;
- 6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

Première résolution

L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation et déclare que:

- le capital social de la Société s'élève actuellement à 30.900,- EUR (trente mille neuf cents euros), représentés par 30.900 (trente mille neuf cents) parts sociales, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.
 - il est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.
- il approuve la situation financière intérimaire de la Société au 31 juillet 2011 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution

L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

L'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;
- (ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;
- (iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.
- (vi) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux provisions pour impôts existantes sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation. L'associé Unique s'engage également à organiser le paiement de ces impôts dés l'émission des bulletins d'imposition par l'administration fiscale Luxembourgeoise. Les impôts concernés pour les années 2010 et 2011 sont estimés comme suit:
 - a. impôt sur le revenu des collectivités pour un montant de 1.575,- EUR
 - b. impôt sur la fortune pour un montant de 50,- EUR
- (iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution

L'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs/gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:

- Monsieur Fredrik MOLLER, avec adresse professionnelle au 8, Torggatan, S17154 Solna;



- Monsieur Frank PRZYGODDA, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
- Monsieur Franck DOINEAU, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Sixième résolution

Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le registre des associés de la Société sera annulé.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 août 2011. LAC/2011/38130. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011122361/193.

(110141138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Société de Participation et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 139.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 29 août 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2011122053/11.

(110140505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Windermere Private Placement I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.581.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 23 août 2011:

- acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 23 août 2011; et
- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 août 2011, Madame Florence Rao, né le 2 octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011122672/21.

(110139702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Société Franco-Belge de Technologie Commerciale, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 154.334.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011122059/11.

(110140244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Sodiphar, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.789,35.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 55.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011122060/11.

(110140681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Belgravia European Properties 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.408.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth August.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr. Geoffrey AREND, employee, with professional address in Luxembourg, 6, rue Adolphe,

acting on behalf and for the account of BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES 2, société à responsabilité limitée, a limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.408, incorporated following a notarial deed dated 18 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1373 of 17 July 2006 (the "Company" or the "Absorbing Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended by a notarial deed enacted on 5 February 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 683 of 23 April 2007.

by virtue of the authority conferred on him by virtue of a resolution adopted by the directors of the Company in its Meeting of 9 June 2011.

An excerpt of such Board Meeting, after being signed "ne varietur' by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

- That in accordance with the merger proposal in notarial form, following a deed of the undersigned notary on 14 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1395 of 28 June 2011, the Company, as the absorbing company (the "Absorbing Company"), and the company "SOPRIMA S.à r.l.", société à responsabilité limitée, a limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6,



rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 72.001, as absorbed company (the "Absorbed Company"), contemplated to merge;

- that no shareholder of the absorbing company required, during the delay of one (1) month following the publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the merger proposal, the notice of an extraordinary general meeting of the Absorbing Company, called to pronounce on the approval of the merger;
- consequently, the merger became effective and entailed ipso jure the universal transfer, both as between the merging companies and towards third parties, of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company. Moreover, the Absorbing Company will as from today carry out all agreements and obligations of whatever kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist and in particular carry out all agreements existing with the creditors of the Absorbed Company and will be subrogated to all rights and obligations from such agreements;
 - following the merger, the Absorbed Company ceased to exist, full and entire discharge is granted to the manager.
- following the absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company, the shares of the Absorbed Company shall be cancelled and books and documents of the Absorbed Company shall be kept during the legal period (five (5) years) at the registered office of the Absorbing Company, at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- following therefore, the conditions foreseen in article 281 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, are fulfilled.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

Monsieur Geoffrey AREND, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 6, rue Adolphe,

agissant au nom et pour compte de la société «°BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES 2», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.408, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1373 le 17 juillet 2006 dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, 23 avril 2007 numéro 683,

en vertu des pouvoirs lui conférés aux termes d'une résolution dudit conseil d'administration, prise lors de sa réunion du 9 juin 2011.

Un exemplaire du procès-verbal de ladite résolution a été annexé au projet de fusion du 14 juin 2011.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- qu'aux termes d'un projet de fusion établi sous forme notariée, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1395 du 28 juin 2011, «°SOPRIMA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6 rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.001, en tant que société absorbée, a projeté de fusionner avec «BELGRAVIA EUROPEAN PROPERTIES 2», en tant que société absorbante;
- qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial du projet de fusion, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion;
- qu'en conséquence la fusion est devenue définitive et a entraîné de plein droit la transmission universelle tant entre les sociétés fusionnantes qu'à l'égard de tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante. De plus, la Société Absorbante exécutera à partir de ce jour tous les contrats et obligations, de quelle que nature qu'ils soient, de la Société Absorbée tels que ces contrats et obligations existent à cette date et exécutera en particulier tous les contrats existant avec les créanciers de la Société Absorbée et sera subrogée à tous les droits et obligations provenant de ces contrats;
- que suite à la fusion intervenue, la Société Absorbée a cessé d'exister, décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société absorbée;



- que suite encore à l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, les actions de la Société Absorbée seront annulées et les livres et documents de ces dernières seront conservés pendant le délai légal (cinq (5) ans) au siège de la Société Absorbante, à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe;
- que dès lors les conditions prévues à l'article 281 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée sont remplies.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. AREND, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 août 2011. Relation: EAC/2011/11448. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011122311/98.

(110141354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2011.

Tetris Design & Build, Société à responsabilité limitée, (anc. Jones Lang LaSalle Laser S.à r.l.).

Siège social: L-8070 Bertrange, 41, rue du Puits Romain. R.C.S. Luxembourg B 111.818.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of August;

Before Us M e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED

The company JONES LANG LASALLE S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered seat at 41, rue du Puits Romain, L8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88697,

duly represented by M ^e Pierre METZLER, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that it is the sole member (the "Sole Member") of the company Jones Lang LaSalle Laser S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 41, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111818, incorporated by a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notary, then residing in Luxembourg, dated October 25 th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 398 on February 23 rd, 2006, whose articles have been amended by a deed of the undersigned notary, dated May 5 th, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1127 on May 31 st, 2010 (the "Company").

Such appearing party, represented as mentioned above, in its capacity of Sole Member of the Company requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to change the name of the Company to TETRIS DESIGN & BUILD and to amend article 2 of the articles of association as follows:

"The Company's name is TETRIS DESIGN & BUILD."

Second resolution

The Sole Member resolved to add a new first paragraph to article 3 of the articles of association of the Company with the following wording:

"The Company has as corporate object, directly or indirectly, for its own account or the account of third party, both in Luxembourg and in foreign countries:

- any activities of works' markets;
- any work of construction, alteration, completion, fittings, repairing, upkeeping, cleaning and demolition of a whole building or parts of it, as well as any operation including at one and the same time supplying movable property and placing it inside a real estate in such a way that the movable property becomes a real estate by nature;



- the advice in and realization of fittings of office areas or blocks and points of sale;
- the organization advice;
- the management, organization and realization of intra-site and inter-site transfers of enterprises."

Costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately nine hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

La société JONES LANG LASALLE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B 88697,

ici représentée par Maître Pierre METZLER, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent procèsverbal, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme ci-avant mentionné, a demandé au notaire instrumentant de noter qu'elle est l'associée unique (l'"Associé Unique") de la société Jones Lang LaSalle Laser S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous le numéro B 111818, constituée suivant acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 398, le 23 février 2006, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant, daté du 5 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1127, le 31 mai 2010 (ci après la "Société").

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique, a demandé au notaire instrumentant de noter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société en TETRIS DESIGN & BUILD et de modifier l'article 2 des statuts de la société comme suit:

"La Société prend la dénomination de TETRIS DESIGN & BUILD."

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'ajouter un nouveau premier paragraphe à l'article 3 des statuts de la société comportant le texte qui suit:

"La Société a pour objet directement ou indirectement, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- toutes activités de marchés de travaux;
- tout travail de construction, de transformation, d'achèvement, d'aménagement, de réparation, d'entretien, de nettoyage et de démolition de tout ou partie d'un immeuble, ainsi que toute opération comportant à la fois la fourniture d'un bien meuble et son placement dans un immeuble de manière telle que ce bien meuble devienne immeuble par nature;
 - le conseil en et la réalisation de l'aménagement d'espace ou d'immeuble de bureau et de points de vente;
 - le conseil en organisation;
 - la gestion, l'organisation et la réalisation des transferts intra-site et inter-site d'entreprises."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à neuf cent cinquante euros.



Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture au mandataire, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. METZLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 août 2011. LAC/2011/37654. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée:

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011121947/103.

(110140410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Sogecore Reinsurance Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 28.812.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 septembre 2010

Deuxième résolution: Démission de deux administrateurs

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Patrick ROBERT et de la société SOGECORE PARTICPATIONS SA, représentée par Claude STASSER de leur poste d'administrateurs de la société.

Référence de publication: 2011122061/11.

(110140076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Sogecore Risk Strategies, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.115.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2011

Première résolution: Démission d'un administrateur

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Gilles COREMANS de sont poste d'administrateur de la société.

Deuxième résolution: Nomination d'un nouvel administrateur

L'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur:

- Monsieur Nicolas FOUQUET, demeurant professionnellement au 6B, route de Trèves L – 2633 SENNINGERBERG Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes sociaux 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2011122064/15.

(110140075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Sogecore Risk Strategies, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.115.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 30 juin 2011

Deuxième résolution: nomination d'un administrateur délégué et du Président

Le Conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur Nicolas FOUQUET, demeurant professionnellement au 6B, route de Trèves L – 2633 SENNINGERBERG comme administrateur délégué et la société A & C CONSULTING, à F-78110 108, boulevard Carnot représentée par Monsieur Alain WEBER, demeurant professionnellement à F-78110 108, boulevard Carnot, comme Président.

Pour la société

Référence de publication: 2011122065/14.

(110140075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck